

FRAIS DE SUBSISTANCE SUPPLÉMENTAIRES

Les formulaires résidentiels détiennent une garantie qui s'appelle **Garantie D – Frais de subsistance supplémentaires et valeur locative**. Cette garantie est sujette à des conditions, limitation et exclusions. Quant aux frais de subsistance supplémentaires, il y a 2 volets :

a) *Lorsque votre habitation est rendue inutilisable en raison de dommages occasionnés aux biens assurés par un **sinistre** couvert.*

Nous vous indemniserons uniquement pour le temps nécessaire à la remise en état, dans un délai raisonnable, du bâtiment d'habitation ou, le cas échéant, pour votre relogement permanent dans une nouvelle habitation.

NOTE : Cet alinéa couvre les frais que vous engagez afin de maintenir votre niveau de vie habituel ainsi que celui des personnes vivant sous votre toit à la suite d'un sinistre couvert endommageant directement votre résidence et la rendant inutilisable. Ces frais sont recevables dès la survenance du sinistre, et ce, jusqu'à la fin des travaux de reconstruction.

b) *Lorsque les **autorités civiles** interdisent l'accès aux **lieux assurés** ou ordonnent leur évacuation, directement en raison d'un événement survenu hors des **lieux assurés** et causé par un risque couvert.*

NOTE : Cet alinéa vise plutôt les situations où vos biens ne sont pas endommagés, mais un risque couvert à votre contrat survient en dehors des lieux assurés, soit à l'extérieur des limites officielles de votre terrain, et qui entraîne un ordre d'évacuation interdisant ainsi l'accès à votre résidence. Cet ordre d'évacuation doit provenir des autorités civiles.

Pour l'alinéa b), l'assureur vous indemniserá pour une période maximale de 14 ou 30 jours selon le formulaire d'assurance que vous détenez. Il est donc important de consulter votre contrat d'assurance.

Exemples de frais supplémentaires recevables :

- Frais d'hébergement
- Frais de repas
- Frais de déplacement (km, essence)
- Frais de garde pour des animaux (pension)
- Etc.

Dans tous les cas, il est important que vous conserviez vos reçus et factures.

LIENS UTILES :

- Infoassurance.ca
- [Guide d'accompagnement du sinistré](#)
- [Bureau d'assurance du Canada](#)